



Fonds de la relève agricole franco-ontarienne

BOURSE D'ÉTUDES

500 \$

Personne ressource: agent de développement
613 488-2929
communication@ucfo.ca

L'idée originale est venue du souhait le plus cher d'un des présidents de l'Union des cultivateurs franco-ontariens (UCFO) avant son décès. Pierre Bercier, producteur agricole de Ste-Rose et président de l'UCFO de 2002 à 2006, jugeait inacceptable le manque de ressources pour aider les jeunes aspirants et/ou agriculteurs en Ontario. Pour lui, il était crucial d'appuyer la jeunesse. C'est pourquoi il mit sur pied ce fonds visant à aider la relève agricole à s'épanouir. Les jeunes qui démarrent une entreprise agricole ou qui reprennent l'entreprise familiale sont ceux qui permettent à la communauté rurale et agricole francophone de rester active et vibrante.

Le Fonds de la relève agricole franco-ontarienne favorise l'éducation, le démarrage, l'établissement et le développement de nouvelles entreprises agricoles franco-ontariennes.

**Veuillez noter que le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.*

1. OBJECTIF DE LA BOURSE D'ÉTUDES

La bourse d'études vise à encourager la relève au sein du secteur agricole et agroalimentaire. Les défis sont nombreux dans ce domaine. Entre autres, beaucoup d'exploitations agricoles peinent à trouver une jeune main d'œuvre pour prendre le relais des opérations. L'âge moyen d'un producteur agricole en Ontario est de plus de 50 ans.

La bourse d'études a pour but d'aider les jeunes franco-ontariens qui ont une passion envers l'agriculture et l'agroalimentaire à aller chercher une formation solide qui les aidera à s'épanouir dans leur domaine de choix.

Aucun établissement scolaire n'est privilégié par la bourse, mais le programme sélectionné doit être relié à l'agriculture ou l'agroalimentaire.

2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Candidat

Les candidats visés par la bourse d'études sont des adolescents ou jeunes adultes qui désirent œuvrer dans le domaine agricole et agroalimentaire.

Sont admissibles :

- Les candidats âgés de 16 à 25 ans;
- Les candidats francophones qui sont originaires de l'Ontario ou qui y résident au moment de la soumission de la candidature;
- Les étudiants qui commencent ou continuent leurs études dans un programme relié au domaine de l'agriculture;

Ne sont pas admissibles :

- Les candidats âgés de moins de 16 ans et de plus de 25 ans.
- Les candidats qui ne sont pas francophones
- Les candidats habitant une autre province ou pays.
- Les candidats ayant déjà remporté la bourse «admission-études» de l'UCFO.

3. DÉPÔT DE LA CANDIDATURE

3.1 Constitution du dossier :

Pour être éligible à la bourse d'admission-études, le candidat doit :

1. Remplir Le formulaire ci-joint
2. Rédiger une lettre où il explique pourquoi il a choisi de faire sa carrière en agriculture avec des exemples qui démontrent sa passion envers le métier. La lettre doit être d'une longueur maximale de deux pages à double interligne. Les pages additionnelles ne seront pas considérées. La lettre doit être rédigée en français.
3. Fournir une preuve d'étude (horaire, carte étudiante, courriel d'admission, etc.)

Aucune mise à jour du dossier de candidature n'est possible après la date et l'heure butoir.

3.2 Envoi du dossier :

Une candidature déposée après l'heure et le jour butoir ne sera pas acceptée. Un accusé de réception sera envoyé une fois le dossier de candidature reçu.

Seules les candidatures complétées et transmises électroniquement seront acceptées. Le tout doit être envoyé à l'adresse courriel suivante : bourses@ucfo.ca

4. ÉVALUATION DE LA DEMANDE

Critères d'évaluation

Les demandes sont évaluées sur la base des critères suivants :

1. Lettre de présentation et remise des informations demandées;
2. Profil du candidat

Pondération

1. Lettre de présentation (25 points) :
 - Qualité de la lettre de présentation;
 - Longueur adéquate de la lettre.

2. Profil du candidat (75 points) :

- Profil entrepreneurial;
- Expérience dans une entreprise agroalimentaire;
- Passion envers l'agriculture démontrée.

À noter qu'il y aura une déduction variable pour la qualité du français.

Procédure d'évaluation

Les dossiers admissibles seront soumis à un comité d'évaluation composé de membres provenant du milieu agricole, du milieu scolaire et de la Fondation franco-ontarienne. Le comité d'évaluation évaluera les candidatures présentées en fonction des critères d'évaluation en vigueur.

5. ANNONCE DU RÉCIPIENDAIRE

La décision du comité sera annoncée par voie électronique. Chaque candidat sera informé de l'acceptation de sa candidature à la bourse ou son refus. Si la qualité et le nombre de candidatures le permettent, 4 bourses de 500 \$ seront remises. Il est formellement interdit de communiquer avec les membres des comités, qui sont assujettis aux règles de confidentialité.

Les décisions du comité sont finales et sans appel.

La bourse est généralement remise lors du Tournoi de golf pour la relève agricole, au mois de septembre. Le récipiendaire devra être sur place pour l'évènement.

6. NOTES

Changements

Le Fonds de la relève agricole franco-ontarienne se réserve le droit de modifier, sans préavis, la valeur des bourses et ses règlements décrits dans le présent document.

Confidentialité

Tous les partis impliqués dans le processus de sélection du récipiendaire de la bourse, incluant le comité d'évaluation, s'engagent à respecter la confidentialité sur les informations contenues dans les candidatures soumises.

FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

CANDIDAT

Nom du candidat	
École secondaire ou établissement d'éducation en ce moment	
Établissement Postsecondaire où vous êtes inscrit	
Début des études en agriculture (MM/AAAA)	
Date prévue d'obtention du diplôme (MM/AAAA)	
DATE DE NAISSANCE (JJ/MM/AAAA)	
Numéro de téléphone	
Adresse courriel	
Adresse postale complète	

Date de tombée : 15 août à 17 h

J'envoie ma lettre, une preuve de mon admission dans un programme en agriculture et/ou agroalimentaire et mon formulaire à : **bourses@ucfo.ca**.